

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2025**

---

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un janvier à 20 heures 30, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - GANÉ Séverine.

**Excusée** : RABINEAU Marie-Dominique qui donne pouvoir à MOLINE Cécile

Date de convocation : 14 janvier 2025

Date d'affichage : 14 janvier 2025

**Secrétaire de séance** : VIDECOQ Agnès

**Ordre du jour** :

- Ouverture de crédits en investissement jusqu'à l'adoption du budget
- Demande de subvention DETR/DSIL
- Avenant n° 1 TO3 Lot n° 7
- Subvention séjours linguistiques année 2025

**Points d'actualité de la commune** :

- Rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays Sabolien
- Etude de faisabilité photovoltaïque effectuée par le Pays Vallée de la Sarthe pour les bâtiments municipaux
- Courrier de A2P72 : changements de locaux
- Sarthe Habitat : report des travaux de réhabilitation
- Insee : recensement de la population
- Demande aire de jeux
- Point commissions communales et intercommunales par les différents délégués

**PROCES-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2024** : Pas d'observations.

**N° 21012025-01**

**OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que si une dépense nouvelle d'investissement intervient avant le vote du budget, celle-ci doit faire l'objet d'une délibération conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

**Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024**

Budget Principal (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») : 1 104 580 euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de : **11 980 euros (montant TTC)**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 : 11 980 euros

- Article 2188 : 450 euros (matériel informatique)
- Article 2188 : 3 000 euros (broyeur d'accotement)
- Article 2188 : 1 730 euros (défibrillateur)
- Article 231 : 6 800 euros (rénovation toiture lavoir)

Ces crédits seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses concernant le matériel informatique, le broyeur d'accotement et le défibrillateur bénéficient du plan de relance 2022 - 2025 (subvention du Conseil Départemental de 20 000€). Les dépenses de Logiciels, échelles à crinolines et tronçonneuse sur perche réglées en 2023 et 2024 sont également éligibles à cette subvention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

**N° 21012025-02**

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit déposer les appels à projets pour l'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'année 2025 au plus tard le 07 février 2025. Chaque collectivité peut déposer 2 dossiers maximum classés par ordre de priorité. Suite à la décision du Conseil Municipal de restaurer la maison du patrimoine et du tourisme, il y a lieu de solliciter un financement de l'Etat (DETR/DSIL 2025). Les travaux pour cette opération sont estimés à 62 971 € HT et de classer cette demande en priorité 1.

M. le Maire propose également de déposer un 2<sup>ème</sup> dossier concernant l'isolation du plafond de l'ancienne école, en priorité 2. Les travaux pour cette opération sont estimés à 11 346 € HT.

<b>DETR/DSIL 2025 - priorité 1</b>	<b>62 971 € 50% du HT soit 31 485 €</b>
<b>DETR/DSIL 2025 - priorité 2</b>	<b>11 385 € 50% du HT soit 5 692 €</b>

M. le Maire précise qu'une subvention sera également demandée auprès de la Région des Pays de la Loire (dossier porté par les Petites Cités de Caractère) concernant les travaux de la maison du patrimoine et du tourisme.

La délibération n° 19012021-01 du 19 janvier 2021, actait d'acquérir par voie de préemption le 3 rue Saint Hilaire pour développer un lieu de sociabilité dans les espaces dédiés aux activités et projets culturels, touristiques liés au patrimoine. Il s'agit dans un premier temps, des travaux de clos et couvert. L'aménagement intérieur se fera dans un second temps.

Les élus ont débattu sur le projet porté par la commune, sur l'utilisation de cette maison qui permettra de promouvoir le patrimoine et l'église d'Asnières. Une convention décrivant le projet, les objectifs, l'accueil du public, la gestion et le loyer de la maison du patrimoine et du tourisme devra être établie par la municipalité et signée par l'association du patrimoine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire ou son représentant de solliciter un financement de l'Etat (DETR/DSIL 2025) :**

- **Projet n° 1 (restauration maison du patrimoine et du tourisme) d'un montant total de travaux de 62 971 € HT et que ce dossier soit classé en priorité 1.**
- **Projet n° 2 (isolation ancienne école) d'un montant total de 11 346 € HT et que ce dossier soit classé en priorité 2.**

**N° 21012025-03**

**AVENANT N°1 TRANCHE OPTIONNELLE 3 TRAVAUX RESTAURATION DE L'EGLISE  
LOT 07 :**

Le Conseil Municipal est informé d'un projet d'avenant proposé par le Cabinet ARCHITRAV pour le lot 7 (FRAY) sur la Tranche Optionnelle 3 du marché des travaux de restauration de l'église.

Le présent avenant a pour objet :

- Nouveau montant TO 3 : 165 143,96 euros HT (198 172,75 euros TTC)

Il modifie les documents contractuels suivants :

- L'annexe financière à l'Acte d'Engagement
- Le CCTP

Il est précisé que cet avenant ne modifie aucunement le montant global du marché, il s'agit principalement de modifications dans la répartition des travaux sur les différentes tranches et les différents lots.

Nouveau montant du marché public :

	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
TO N°3	165 143,96	20	33 028,79	198 172,75

M. le Maire fait un point sur les travaux de l'église. Les fresques supplémentaires dégagées sont de découvertes modestes mais nécessaires. Les travaux d'évacuation d'eau vont commencer cette semaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur les termes de l'avenant n° 1 sur le lot 7 (FRAY) ci-dessus décrit et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer les documents afférents à cet avenant.**

**N° 21012025-04**

**SUBVENTIONS SEJOURS LINGUISTIQUES ANNEE 2025 :**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2024 décidant l'octroi d'une participation de la commune pour l'année 2024, à hauteur de 9 euros/jour aux lycéens, collégiens et élèves du primaire, participant à un séjour linguistique, dans la limite de 12 jours/élève/année scolaire.

La participation est versée directement à l'établissement sur présentation d'une demande écrite de l'établissement scolaire organisant le séjour, ou à titre tout à fait exceptionnel, directement aux familles sur justificatif de paiement.

Monsieur Le Maire précise qu'il ne s'agit bien que des séjours linguistiques et qu'elle n'est pas ouverte aux autres séjours (classes de mer, classes vertes...). M. le Maire informe qu'il existe pour les jeunes souhaitant poursuivre un cursus à l'étranger, une aide financière pouvant être allouée par l'Association Joël Le Theule. Cette association a pour vocation d'encourager les jeunes d'origine sarthoise à accomplir des séjours d'étude de longue durée à l'étranger.

Monsieur Le Maire propose au conseil Municipal de reconduire cette décision pour l'année 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette décision pour l'année 2025, à savoir verser une participation de 9 euros/jour aux lycéens, collégiens et élèves du primaire, participant à un séjour linguistique, dans la limite de 12 jours/élève/année scolaire. Cette décision est prise pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.**

## Points d'actualité de la commune :

### - **Présentation du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays Sabolien** :

Le rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays Sabolien a été communiqué en totalité au Conseil Municipal : 17 rapports 2023 (élimination des déchets, assainissement collectif et non collectif, eau potable SMAEP et SIAEP, accessibilité, programme local d'habitat, syndicat mixte SMAPAD, CIAS, syndicat mixte du pays Vallée de la Sarthe, Atesart, stationnement gens du voyage, bassin de la Sarthe, Sarthe Numérique, bassin entre Mayenne et Sarthe, établissement public foncier local Mayenne Sarthe).

Monsieur le Maire précise que le rapport est à disposition des élus en mairie. Il rappelle le nouveau fonctionnement de la déchetterie qui limite le nombre de 18 passages annuels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Suite à cette limitation, il faudra surveiller les déchets verts qui peuvent être déposés à la lagune.

M. le Maire expose également le rapport de Sarthe Numérique. Orange fermera son réseau cuivre en janvier 2028. Nous devons commencer à informer nos administrés. M. le Maire demande s'il y a des questions sur les différents rapports, afin de les soumettre à Monsieur Le Président de la Commune de Communes. Aucune observation ou question du Conseil Municipal sur ces différents rapports. Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

### - **Etude de faisabilité photovoltaïque effectuée par le Pays Vallée de la Sarthe pour les bâtiments municipaux** :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Hennebert, conseiller en énergie du Pays Vallée de la Sarthe a fait un très bon travail sur une étude de faisabilité photovoltaïque. Au regard des possibilités, des panneaux de 9KW pourraient être installés sur la Marbrerie pour couvrir 53 % de la consommation électrique de tous les bâtiments communaux. Le surplus serait revendu. Nous avons reçu un 1<sup>er</sup> devis d'un montant de 18 900.00€ TTC. Nous sommes dans l'attente d'un 2<sup>ème</sup> devis. Nous devons déposer une déclaration préalable de travaux auprès de l'Architecte de Bâtiments de France (ABF) et du service urbanisme du Pays Sabolien. Mme Moline constate que les municipalités sont tiraillées entre leurs obligations de rénovations énergétiques et de rénovations patrimoniales. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

### - **Courrier de A2P72 - changements de locaux** :

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Lhéruault président de l'A2P72. Les locaux mis à disposition actuellement à l'étage de la salle du Pont Neuf sont devenus étroits, l'association demande d'emménager dans une salle de l'ancienne école. La municipalité apprécie le dynamisme et l'implication d'A2P72 sur la commune notamment lors des expositions photographiques qui mettent à l'honneur des photographes de renommée nationale et internationale. Le Conseil Municipal est favorable au changement de local. Une nouvelle convention devra être établie et signée entre la commune et l'association.

### - **Sarthe Habitat - report des travaux de réhabilitation** :

Mme Barthelaix donne lecture du courrier de Sarthe Habitat informant la municipalité que les travaux de réhabilitation prévus à la résidence Saint Aldric, vont être reportés du fait du désaccord exprimé par la majorité des locataires. Mme Barthelaix déplore une dégradation globale de la résidence. Elle précise que des travaux urgents sont nécessaires notamment l'isolation des combles, le changement des portes et fenêtres afin de réduire les dépenses énergétiques des locataires qui sont importantes. Mme Videcoq se joint aux propos de Mme Barthelaix. Mme Videcoq explique que les locataires ont trouvé les propositions inadéquates pour les logements et ont refusé les travaux. Ils n'ont pas reçu de

contrepropositions de la part de Sarthe Habitat. Mme Barthelaix propose qu'un courrier soit envoyé à Sarthe Habitat afin que des travaux soient engagés. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- **Insee - recensement de la population :**

M. Le Maire donne les chiffres INSEE reçu le 16 décembre dernier : Population de référence au 01/01/2022 en vigueur à compter du 1er janvier 2025 : 346 habitants

- **Demande aire de jeux :**

M. le Maire lit un courrier reçu en mairie le 14 janvier dernier demandant une table de ping-pong, un panier de basket et 2 buts pour les adolescents de notre commune. Les élus sont favorables à cette demande. Une table de tennis de table sera, dans un 1<sup>er</sup> temps, installée sous le préau de l'ancienne école. Avec l'aménagement du parking de l'Onglebrun, nous étudierons l'installation de 2 buts. Quant au panier de basket, nous devons réfléchir à son emplacement.

- **Point commissions communales et intercommunales par les différents délégués :**

Mme Barthelaix donne le compte rendu de la réunion avec le Centre d'Informations, de Conseils et d'Accompagnement (Cicat) du 09 décembre dernier. L'association propose gratuitement des ateliers sur des thématiques générales ou spécialisées. Nous allons mettre à disposition la salle du Pont Neuf, pour organiser 2 ateliers en mars et juin à savoir « les aides techniques à la marche » et « continuer ses activités malgré les risques de chutes ». Une autre séance pourra se dérouler en septembre. Le nombre de participants est limité à 12/15 personnes âgées de 60 ans et plus. Il faudra informer les administrés concernés de ces ateliers. Nous allons en faire part à la commune d'Avoise si elle veut en bénéficier.

Mme Barthelaix fait un point sur la commission santé. L'escale 72 du pays sabolien aide et soutient les femmes en détresse victimes de violences. Des bénévoles sont à leur écoute au 07 61 03 82 08. La structure est basée à la maison de l'enfance 10 avenue des Bazinières.

- **Différentes dates à noter sur les agendas :**

- Conseil Communautaire à la Marbrerie le 31 janvier 2025 à 18h00
- Concert des Passantes à la Marbrerie le 22 février à 20h30 : concert au chapeau en soutien à la restauration des fresques de l'église Saint Hilaire.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Mardi 04 mars 2025 à 21 heures 00**

La séance est close à 22 heures 30.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.